



LE MOT DU MAIRE

Chères Bobitalaises, Chers Bobitalais,

Il y a tout juste une année, notre municipalité s'est vue confier le destin de notre collectivité, dans un contexte d'incertitudes et d'interrogations, où nul n'ignorait l'ampleur de la tâche qui nous attendait.

Conscients des efforts nécessaires pour relever ce défi, les Bobitalaises et Bobitalais ont joué un rôle essentiel dans la mise en place de la feuille de route indispensable pour restaurer l'intégrité de notre commune.

Nous mesurons à quel point il est difficile de retrouver et maintenir l'équilibre budgétaire dans un contexte où nous sommes contraints de faire face aux restrictions imposées aux collectivités locales. Cependant, nous réaffirmons notre volonté et notre détermination à agir pour garantir l'intérêt collectif et de tous nos concitoyens.

La question n'est plus de savoir si notre collectivité a les ressources nécessaires pour tenir financièrement. La question est de savoir « quand elle parviendra enfin à se libérer de cette période de restriction et à retrouver une CAF (Capacité d'Auto Financement) nette positive et suffisante pour pouvoir réinvestir ? »

Aujourd'hui, empreint d'un sentiment d'humilité, je peux affirmer que votre coopération, votre générosité et votre volonté nous ont aidés à maintenir le cap et continuer à nourrir l'espoir d'un retour à l'équilibre financier.

Aussi, je tiens à saluer l'engagement des associations, qui ont renoncé partiellement ou totalement à leur subvention pour contribuer à l'effort collectif.

Il est indéniable que notre collectivité demeure fragile sur le plan financier, car elle a été fortement affaiblie économiquement. Néanmoins, la situation s'améliore progressivement. Notre capacité à travailler en équipe et à faire des choix, parfois difficiles, nous prépare à une nouvelle ère plutôt encourageante.

Pour conclure, permettez-moi cette citation d'Edith Wharton :

— “ ” —
“ On peut répandre la lumière de deux façons : être la bougie, ou le miroir qui la reflète ”
— “ ” —

Toute la municipalité se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une merveilleuse fin d'année 2024.

Je vous adresse mes salutations les plus chaleureuses.

Le Maire,
Gaétan ACCOH

BON A SAVOIR



Pour rappel, la circulation est interdite devant l'école.

Merci de respecter également le sens de circulation aux abords du parking situé face à l'école.



Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 30 km/h sur la commune.

Pour la sécurité de toutes et de tous, merci de respecter cette limitation de vitesse.



Pour votre information, plusieurs maisons de Bobital ont été cambriolées courant novembre.

Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance et à signaler tout comportement suspect autour de vous à la mairie, qui est en lien avec la gendarmerie.

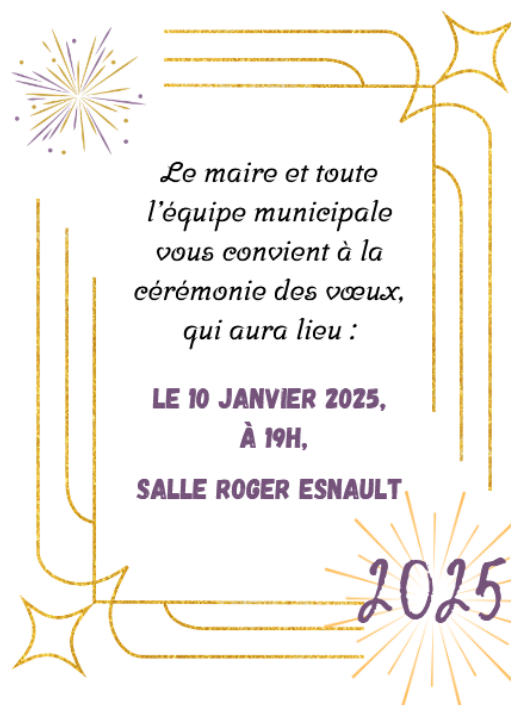


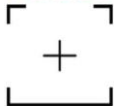
La bibliothèque municipale sera fermée durant les vacances scolaires de fin d'année.



Les aînés (âgés de 70 ans et+), sont conviés à un temps d'échange avec la municipalité, à la maison du Louvre, le vendredi 20 décembre, à 15h.

VŒUX DU MAIRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 21/06/2024

- À la demande du Service de Gestion Comptable de Dinan, délibération faite sur les indemnités d'élus afin que seul le pourcentage de l'indice brut 1027 apparaisse dans le tableau annexe
- Végétalisation de la cour de l'école financée par Dinan Agglomération
- Subvention de 100€ versée pour la participation d'une équipe bobitalaise aux KIWANIS joutes nautiques

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2024

- Création de postes non permanents -CDD accroissement temporaire d'activité :
 - Directrice de l'ALSH
 - Animateur ALSH
 - Agent de restauration scolaire
- Souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 130 000€

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2024

- Acceptation d'une offre d'achat du terrain au hameau des venelles
- Prolongation du contrat CAE du poste d'agent technique

➤ *L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible sur le site internet de la commune après réception en sous-préfecture*

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2024

- Acceptation d'une offre d'achat du terrain rue du lavoir
- Convention ALSH
Autorisation de proposer une convention de participation financière au fonctionnement de l'ALSH avec les communes de Le Hinglé, Saint-Carné, Brusvily, Trévron et Calorguen
- Subvention votée d'un montant de 413€ pour le fonds d'aide aux jeunes 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2024

- Vote pour la rénovation de 10 lanternes
- Répartition de l'enveloppe des subventions pour les associations et autres organismes
- Vote pour la mise en place de la cantine à 1€
- Révision des tarifs des salles communales à compter du 1er Janvier 2025
- Renouvellement du contrat SACPA (société spécialisée dans la gestion de l'animal en milieu habité, chenils et fourrière)
- Renouvellement du contrat de maintenance église
- Subvention classe ULIS, pour un élève de Bobital

ENERGIES RENOUVELABLES

La Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite Loi « APER ») publiée le 10 mars 2023, vise à identifier d'éventuelles zones d'implantations terrestres pouvant accueillir et favoriser la production d'énergies renouvelables (le photovoltaïque, l'éolien, le biogaz, la géothermie, le solaire thermique, etc....).

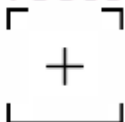
Une première relève de ces zones a été réalisée le 19 avril 2024 et identifiée sur le portail cartographique National IGN-CEREMA. Le Comité Régional Breton (CRE) a constaté le caractère insuffisant des zones proposées et a voté pour qu'une seconde relève soit effectuée pour le 15 janvier 2025. Un nouveau processus de relève s'adresse ainsi aux communes en lien avec les EPCI.

Les zones qui seront identifiées seront portées à la connaissance de tous. L'affichage comme moyen d'information de la population bobitalaise a été retenu lors du dernier conseil municipal, les documents étant consultables en mairie durant la période de concertation, **du 15 au 30 décembre 2024**.

A la suite, une seconde délibération en Conseil Municipal contiendra :

- La localisation précise des zones d'accélération retenues
- Le type d'énergie renouvelable indiqué par zone identifiée
- Une explication de la concertation des habitants mise en place
- Le résultat de la concertation

Ce processus a pour but de favoriser les porteurs de projet et de réduire notamment les délais d'instruction des dossiers qui pourraient être déposés sur le territoire.



Le bilan moral de l'année

2

Journées citoyennes organisées par la municipalité

Une balade avec nettoyage des chemins pédestres en avril, et une matinée d'entretien du cimetière en octobre



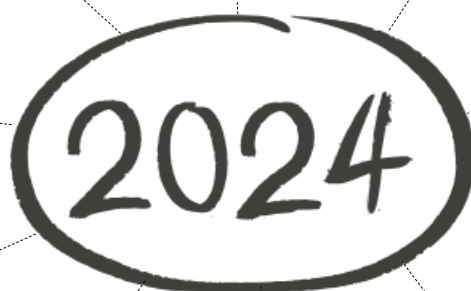
Une centaine d'habitantes et habitants mobilisés sur l'ensemble des journées citoyennes



21 administrés sont venus rencontrer les élus lors des permanences du samedi matin en mairie



7 naissances



Bienvenue à:



La nouvelle cuisinière de l'école



La nouvelle directrice de l'accueil de loisirs



4 mariages célébrés

Bonne retraite à:



La secrétaire générale de la mairie



L'ancienne cuisinière de l'école



12 décès

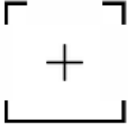


9 permis de construire délivrés

40 déclarations préalables déposées



En raison de la clôture de l'exercice comptable fin décembre, vous retrouverez dans la prochaine lettre, le bilan financier de l'année 2024.



Focus sur les principales économies réalisées



Renégociation de nos contrats d'assurance

Économie réalisée en revoyant le budget de la cérémonie des vœux à la baisse

Négociation de factures de 2023 auprès de différents fournisseurs



Renégociation du contrat de location de la classe mobile nécessaire au bon fonctionnement de notre école



Économie liée aux contrats de location et de maintenance de matériels



Fin du bulletin réalisé en imprimerie, nouveau format « La lettre », réalisé par les élus et imprimé en mairie

En 2024
Près de
43 000€



Diminution de moitié de l'enveloppe allouée aux indemnités des élus

Économie liée au non renouvellement de contrats d'entretien des espaces verts

En 2024 également:

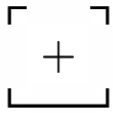


Consommation énergétique : réajustement de puissance de nos contrats.
Retombées attendues dès l'hiver 2024

Les charges élevées supportées par notre commune n'étant pas la seule cause à nos difficultés financières, nous travaillons parallèlement sur les recettes de notre commune ainsi que sur l'endettement.

Quelques exemples : vente de terrains communaux, taux d'imposition, renégociation et compactage des prêts, conventionnement de participation financière au fonctionnement de l'ALSH pour les communes extérieures...

Les différentes économies réalisées sur nos dépenses ainsi que la subvention exceptionnelle des collectivités en difficultés particulières d'un montant de 40 302 € obtenue, ont permis de ne pas avoir recours à la ligne de trésorerie à ce jour.



REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, le repas des aînés a remporté un vif succès.

La commune a souhaité maintenir ce rendez-vous attendu afin de favoriser le lien social et partager un moment de convivialité.

Comme l'a rappelé Gaétan Accoh, « les aînés sont une richesse humaine, culturelle et sociale ».

C'est ainsi que, le 6 octobre 2024, plus de 100 personnes ont répondu à l'invitation pour déguster le menu préparé par "Éric cuisine pour vous" de Brusvily, et honorer comme il se doit la doyenne et le doyen présents à ce repas, à savoir Denise Homo (94 ans) et René Heuzé (91 ans).

Après un repas très apprécié, la journée a été rythmée par le son de l'accordéon, et l'assemblée a même eu droit à une série de chansons par plusieurs invités, dont un conseiller municipal. Ce moment de partage s'est terminé par la fameuse soupe à l'oignon, où chacun a pu repartir chez soi empli des émotions de ce bel après-midi.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le prochain repas des aînés le dimanche 05 octobre 2025 !



JOURNÉE CITOYENNE

Après une première matinée au mois d'avril de nettoyage des chemins et des rues de Bobital, il s'agissait cette fois-ci de désherber le cimetière avec tous les bénévoles.

Sous un ciel certes peu engageant, ce sont pourtant 40 personnes qui se sont mobilisées à l'initiative de la Mairie le 19 octobre 2024. Après un accueil autour d'un café réconfortant, chacun s'est mis à la tâche de manière assidue pour venir à bout des mauvaises herbes.

Quelques heures plus tard, les efforts étaient récompensés à la vue des allées très propres du cimetière.



Un grand merci à toutes les personnes qui se sont engagées à côté des élus présents pour cette deuxième journée citoyenne, qui au-delà de la tâche a permis bien évidemment de se retrouver, d'échanger et de partager un bon moment tous ensemble.

La matinée s'est terminée sur un moment de convivialité.



Avant



Après

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre dernier a été célébré le 106^{ème} anniversaire de l'Armistice.

Gaétan Accoh, accompagné de Michel Leroy (Président de la FNACA), ont honoré nos soldats morts pour la France par un dépôt de gerbes au monument aux morts. Le Maire, à cette occasion, a rappelé l'importance de notre armée de surcroît dans la période actuelle incertaine, avant de remettre à Jean-Pierre Renault la médaille commémorative d'Algérie au titre des opérations de maintien de l'ordre, pendant la période du 1^{er} juillet 1963 au 31 juillet 1964.

L'assemblée a ensuite été invitée à partager le verre de l'amitié à la Mairie, où s'est terminée cette matinée de souvenir et de commémoration.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque s'est refaite une beauté grâce à un nouvel aménagement, travaux réalisés par les bénévoles avec le soutien de l'équipe municipale et l'aide précieuse du Collectif Bobio pour la réalisation de bacs de rangement de livres.

Après une animation proposée par les bénévoles autour d'Halloween, l'exposition « Portraits de bestioles » des élèves de moyenne et grande sections de l'école est à découvrir au sein de la bibliothèque. La prochaine animation sera proposée pour les enfants le samedi 21 décembre à partir de 10h sur le thème de Noël.

De nombreuses manifestations ont été organisées par les associations de la commune depuis la dernière Lettre, témoins du dynamisme local :



Kermesse de l'école

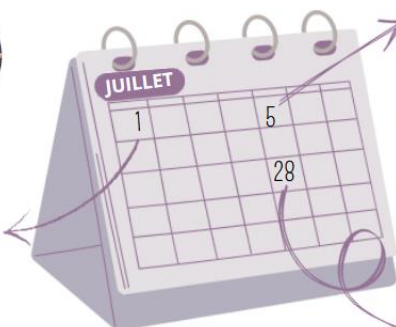
Festival Bobital l'Armor A Sons



Vide grenier de l'amicale laïque



Reprise de la saison de l'ASBB par un match de coupe de Bretagne



4^{ème} Anniversaire du Bobi'marché



Vide grenier de l'association Saint-Samson



Balade du Collectif Bobio à Plouër-sur-Rance



Halloween party organisé par le Collectif Bobio



Trail et vétathlon Advevan



Soirée jeux de société du Collectif Bobio

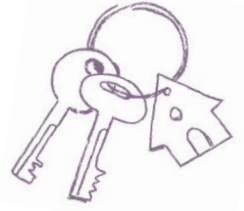
Bourse aux jouets du Collectif Bobio



TERRAIN COMMUNAL A VENDRE

La municipalité propose à la vente un terrain constructible d'une superficie de 416 m², non viabilisé (réseaux à proximité), situé impasse des Aubépines. La commune souhaiterait y accueillir des primo-accédants.

Renseignements en mairie.



VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE

A l'occasion d'un Conseil des Elèves de l'école, les élèves ont fait savoir leur souhait d'avoir une cour plus "verte" avec des arbres. Sur sollicitation de la municipalité, Dinan Agglomération (dans le cadre de son budget participatif) accompagne la commune de Bobital pour la végétalisation de la cour de l'école.



Après concertation avec les enseignantes, les élèves, les élus et les services de Dinan Agglomération, les travaux de débitumage ont été réalisés lors des vacances de la Toussaint.

Les aménagements et plantations seront mis en place dans les semaines à venir, grâce à l'intervention des services techniques communaux, les parents d'élèves ainsi que les enfants qui réaliseront une partie des plantations.

A terme, cette végétalisation de la cour augmentera la biodiversité au sein de l'école en plus d'apporter ombre, fraîcheur et fruits aux élèves de l'école. Elle permettra également une meilleure gestion des eaux en favorisant l'infiltration des pluies.

BACS DE TRI SÉLECTIF

Comme vous avez pu le voir, le déploiement des bacs jaunes a débuté durant le mois d'octobre et se poursuit jusqu'à ce que chaque foyer bobitalais soit équipé.

Dans une démarche de réduction des déchets, Dinan Agglomération propose la fourniture de composteurs afin de réduire encore le volume de déchets ménagers. Les composteurs sont remis gratuitement après une formation de 30 minutes dispensée par les services de l'Agglomération pour vous accompagner dans la réussite de votre compost. Une distribution sera organisée au printemps 2025 mais d'ici là, vous pouvez consulter, sur le site de Dinan Agglomération, les dates de distribution (ouvertes à tous) sur les autres communes du territoire.



La collecte des bacs jaunes sur l'Agglomération débutera **à partir du 27 janvier 2025**.

La collecte se fera tous les 15 jours pour chaque bac :

- **Les ordures ménagères, le lundi des semaines paires (entre 6h et 13h)**
- **Les bacs jaunes, le lundi des semaines impaires (entre 6h et 13h)**

Dans l'attente des nouvelles modalités de ramassage, nous vous prions de :

- respecter le jour de collecte actuel, le lundi, pour le dépôt de vos sacs jaunes et de vos conteneurs.
- rentrer vos conteneurs chez vous après la collecte et ne pas le laisser en permanence en bord de route.

ENTRETIEN DES HAIES

Les haies autour de nos habitations jouent plusieurs rôles. Elles délimitent nos terrains, nous assurent une certaine intimité, nous abritent du vent, accueillent toute une biodiversité, la nidification, etc... mais leur entretien n'est pas à négliger pour autant.

Nous vous invitons à veiller à ce que vos haies n'empiètent pas sur l'espace public et notamment sur les trottoirs, empêchant les piétons de circuler aisément. De plus, un entretien régulier évite des interventions lourdes par la suite et permet d'accompagner la pousse des végétaux sans se faire dépasser par leur vigueur, et permet également d'entretenir des relations de bon voisinage.

Pour information, la période de taille des haies est recommandée de la mi-août à la mi-mars.



*Nous vous souhaitons de
chaleureuses fêtes de fin d'année*



Recette de fin d'année : le pain d'épice

recette

Le pain d'épices de Noël

Pour 4 personnes • Préparation : 30 minutes • Cuisson : 45 minutes

Ingrédients

- 200 g de farine
- 150 g de miel
- 100 g de cassonade
- 100 g de beurre
- 1 cuillerée à soupe de mélange « spécial pain d'épices »
- 1 sachet de levure chimique
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 tasse de lait
- 1 œuf
- 1 pincée de sel

1 Allume le four à 180 °C (th. 6). À feu doux dans une casserole, fais fondre le miel avec le beurre et le lait.

2 Mélange la farine, la levure et le sel dans un saladier. Ajoute la cassonade, le sucre vanillé et le mélange spécial pain d'épices.

3 Verse le miel fondu petit à petit dans le saladier en remuant bien. Casse l'œuf dedans et mélange à nouveau.

4 Beurre et farine un moule à cake. Verse la pâte dedans. Mets au four pendant 45 minutes. Laisse refroidir et déguste !

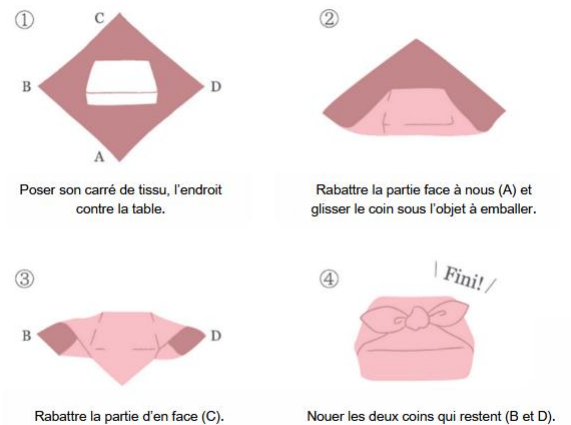
Recette: Béatrice Mance, Sylviane et Véronique, Julie Roggeperts.
Photos: Bernadette, Illustrations: Laurent Simon.

Cette recette t'est offerte par le magazine **estrapi** n°915.

Furoshiki: l'emballage cadeau réutilisable

Le Furoshiki est une technique de pliage de tissu d'origine japonaise.

Le furoshiki est réutilisable, zéro déchet, et permet de personnaliser chaque emballage selon l'occasion. En plus, il ne nécessite ni scotch ni ficelle. C'est une belle alternative aux papiers cadeaux traditionnels, tout en étant respectueux de l'environnement.



Source : furoshiki.fr

Découvrez d'autres pliages et retrouvez tout l'art du furoshiki sur le site « furoshiki.fr ».

Un peu de poésie...



*Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc
Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc
C'est un bonhomme de neige
Avec une pipe en bois,
Un grand bonhomme de neige
Poursuivi par le froid.*

*Il arrive au village.
Voyant de la lumière
Le voilà rassuré.*

*Dans une petite maison
Il entre sans frapper ;
Et pour se réchauffer,
S'assoit sur le poêle rouge,
Et d'un coup disparaît.*

*Ne laissant que sa pipe
Au milieu d'une flaque d'eau,
Ne laissant que sa pipe,
Et puis son vieux chapeau.*

Jacques Prévert

